



## REVALORISATION DES ENSEIGNANT-ES « PACTISER POUR 10% DE PRIMES »

Selon le ministre qui s'exprimait ce jeudi 2 février dans les médias, le « pacte » proposé par le gouvernement aux enseignant-es, qui prévoit une **hausse de rémunération conditionnée à de nouvelles missions**, correspondrait à un « *volume annuel d'environ 72 heures* » de tâches supplémentaires a annoncé le ministre le 2 février.

**Contrairement à ce qu'annonce le ministre, non, les organisations syndicales, et à fortiori la CGT Éduc'action, ne sont pas en négociation** « *pour aboutir, début mars, à des propositions qui seront mises en œuvre à partir de la rentrée 2023* ». Il est par ailleurs cocasse pour un ministre qui prône le dialogue social, de lire ces mesure envisagées dans la presse alors que les concertations sur le Pacte n'ont pas encore commencé.

Comme anticipé et dénoncé par la CGT Éduc'action, ce volet obligatoire du pacte comporterait bien « des missions liées, aux remplacements de courte durée (...) des missions d'orientation et d'accompagnement des élèves, avec « du côté du premier degré cette possibilité d'enseigner au collège », avec l'heure supplémentaire de renforcement et de soutien en français et en mathématiques en 6e, assurée en partie par des professeurs des écoles.

Ces nouvelles missions permettraient, selon le ministre, de « *gagner 10 % de plus par rapport au salaire moyen, donc ça représente une somme de 3 650 euros annuels* ». **La CGT Éduc'action dénonce le fait que la revalorisation des enseignant-es soit conditionnée à des missions supplémentaires, vraisemblablement sous la forme de primes** (et n'ouvrant donc pas de droits à la retraite et non pérennes), l'attaque que constitue ce temps de travail annualisé sur les statuts et enfin, le fait **que de nombreux personnels de l'Éducation nationale soient exclus** de ces pistes de pseudo-revalorisations salariales.

**La CGT Éduc'action réaffirme son exigence d'une revalorisation immédiate de 400€ pour tous les personnels sans conditions ni contreparties, du dégel de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation, mais aussi l'égalité salariale.**

Montreuil, le 3 février